BROCANTE

Dimanche 26 juin 2022

De 8 h (6h pour exposants) à 19h

Buvette et restauration sur place

Renseignements à la mairie : 01 34 66 34 98

Grisylesplatres.comdesfetes@gmail.com

Organisée par La Commission des Fêtes



GRISY-LES-PLATRES

Mairie de Grisy-les-Plâtres
BROCANTE DANS LE CENTRE DU VILLAGE
LE DIMANCHE 26 juin 2022

Bulletin d'inscription – A nous retourner **avant le 21 Juin 2022**
Dans la limite des places disponibles

A l'adresse suivante :
Commission des Fêtes - Mairie de Grisy-Les-Plâtres
10 rue Robert Machy 95810 GRISY-LES-PLÂTRES
01 34 66 34 98 grislesplatres.comdesfetes@gmail.com

☐ Mme ☐ Mr ☐ Société (cocher la case correspondante)

Nom, Prénom (ou Raison Sociale) :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone :

Mail :

Photocopie de pièce d'identité (recto-verso) ou extrait K-BIS obligatoire

☐ Sollicite de Madame La Maire de Grisy-Les-Plâtres, l'autorisation d'exposer à la brocante du 26 Juin 2022, organisée par la Commission des Fêtes de la Mairie de Grisy-Les-Plâtres et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

☐ Déclare avoir pris connaissance des textes réglementaires régissant les brocantes et foires à tout et s'engage à les respecter.

☐ S'engage à ne pas vendre alimentation, boissons (l'organisation se réservant la vente de tous comestibles et boissons durant la brocante), armes prohibées, à ne pas vendre ou donner gratuitement des animaux de compagnie et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel.

Type d'objets vendus (Préciser de manière générale)

Nous rappelons aux habitants que les bateaux doivent rester libres ou seront considérés comme des emplacements à part entière et payant pour eux-mêmes et qu'il ne sera accordé aucun passe-droit en cas d'inscription tardive. Compte-tenu de l'avantage que possèdent les personnes sur place, les organisateurs se réservent le droit de faire évacuer des contrevenants.

Les véhicules des exposants devront être stationnés dans le parking prévu à cet effet. Les exposants devront arriver à partir de 6h00 jusqu'à 7h30 maximum. Au-delà, l'accès aux places sera interdit aux véhicules.

☐ Le droit de location correspond à l'autorisation de vendre. Le vendeur devra s'installer à la place indiquée par les organisateurs et apporter table, chaise et stand nécessaire à l'installation.

aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.

Je souhaite réserver un emplacement de ____ mètres linéaires **(par tranches de 2 mètres)**
10€ les 2 mètres linéaires
2 mètres offerts aux Grisyliens au-delà de 2 mètres réservés

	2 mètres	4 mètres	6 mètres	8 mètres
HORS COMMUNE	10,00€	20,00€	30,00€	40,00€
GRISYLIENS (2 mètres offerts)		10,00€	20,00€	30,00€

Soit un montant de ____ euros.

Je joins le règlement correspondant à la totalité de l'emplacement demandé à l'**ordre du Trésor Public**.

Date :..... Signature :

Nota : Tout débordement de barnum sera interdit pour raison de sécurité pompier. Merci de votre compréhension.